



Date de convocation : 02/03/2023  
Date d'affichage de la convocation : 02/03/2023

<p><b>Nombre de membres :</b> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12</p>
---

## COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 9 mars 2023

L'an deux-mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trangé, sous la présidence d'Isabelle Leballeur, Présidente.

**Présents** : BARRIER Jean-Louis, BLANCHET Catherine, BRETEAU Franck, CARRIERE Samia, DULUARD Nathalie, HERMAN Audrey, JOUANNY Pascal, LEBALLEUR Isabelle, MAHE François, MOREAU Nicolas (suppléant de VIAUD Leslie), PIRON Laurence, POLLEFOORT Maurice.

**Absents** : MOULIN Delphine, POULAIN Dominique

**Excusés** : ROBIN Murielle

**Secrétaire de séance** : BLANCHET Catherine



### A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2023,
- Point sur les différents services
- BUDGET : Cotisations des communes,
- BUDGET : Comptes administratifs 2022 (délibération),
- BUDGET : Comptes de gestion 2022 (délibération),
- BUDGET : Affectation de résultats 2022 (délibération),
- BUDGET : Budget primitif 2023 (délibération),
- BUDGET : Projets d'achats investissement (délibération)
- BUDGET : Amortissements
- BUDGET : Subventions à l'association AFR 2023 (délibération),
- RH : Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste de rédacteur principal (délibération),
- RH : Tableau des effectifs 2023 (délibération),
- RH : Intégration des animateurs en service aux exceptions tarifaires ALSH (délibération),
- RH : Modification RIFSEEP (délibération),
- RH : Election du délégué agent CNAS (délibération),
- Décisions prises en vertu d'une délégation du comité syndical,
- Questions diverses.

12 présents, 12 votants sur les 15 membres en exercice. Le quorum est atteint.

Catherine Blanchet est désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu du comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2023 est validé par tous les élus présents.

### Petite enfance

La p'tite parent'aise du samedi est un nouveau service proposé les premiers samedis matin de chaque mois aux familles du Bocage Cénomans. Mathilde et Claire accueillent les parents et les enfants de moins de 4 ans au sein du multi accueil Pomme de reinette à Pruillé-le-Chétif de 9h30 à 12h.

C'est un moment de rencontre et d'échange entre parents et professionnelles, dans un lieu dédié aux jeunes enfants. Le premier rendez-vous a eu lieu samedi 4 mars, 7 familles étaient présentes. Il y a eu des échanges riches. Toutes les communes étaient représentées hormis Fay.

Un roulement entre familles sera envisagé si cette action se trouvait « victime » de son succès.

Dans le cadre des rencontres passerelles entre la petite enfance et les classes de maternelle, une rencontre a été organisée avec l'ensemble des instituteurs de classe de petite section du territoire. Toutes les écoles étaient représentées sauf l'école privée de Chaufour-Notre-Dame. Cette rencontre a permis d'aborder les besoins et les approches de chacun et d'échanger entre professionnels.

La publicité pour la Délégation de Service Public a été publiée. L'échéance est fixée au 31 mars 2023. Nous sommes dans la phase d'attente des candidatures. L'annonce est parue au BOAMP. Elle est visible sur internet et sur le portail du Conseil Général. A ce jour, nous avons reçu une question de People and Baby.

Alexandra Zahide, secrétaire comptable en charge la communication du SIVOM, a été mutée en date du 8 mars 2023. Elle a été remplacée par Myriam Boton.

### Enfance Jeunesse

Les tickets sports des vacances de février n'ont reçu que des retours positifs des familles et des jeunes malgré la modification de la tranche d'âge accueillie.

Concernant les vacances d'hiver, plusieurs parents ont envoyé des messages positifs soulignant le côté attentionné de l'équipe. On déplore une blessure mais celle-ci a été bien gérée. La qualité de la prestation a apporté satisfaction.

### Communication

Communication Jeunesse :

La diffusion des supports de communication des tickets sports auprès des jeunes questionne en l'absence de structures scolaires sur le territoire. Antoine Boudin et Louise Lelièvre sont allés à la rencontre des jeunes à la sortie des bus scolaires sur les communes de Chaufour Notre Dame, Fay et Pruillé le Chétif. La distribution des plannings d'activités a montré son efficacité puisqu'elle a mené à de nouvelles inscriptions.

Le Bocage Cénomans souhaite identifier les lieux sur les communes où nous pourrions afficher les supports du service jeunesse. (notamment aux abords des arrêts de bus)

Le guide du bocage 2023 :

Afin de pouvoir publier un guide plus allégé tout en respectant la contrainte d'une pagination multiple de 4, il a été convenu de supprimer la double page sur les chemins de randonnée. Toutefois, il reste à intégrer les informations des associations de Pruillé le Chétif et Saint Georges du Bois.

Refonte des logos :

Un premier devis d'un montant de 450 € a été réalisé par Vincent Meunier. Il convient de faire faire d'autres devis auprès d'autres prestataires.

Equipement Internet et téléphonie :

Nous avons rencontré Monsieur Hamon de UNYC BEHABA (gère notre standard et ligne internet). Ils nous ont fait des propositions pour un passage à la fibre. Les frais de mise en service s'élèvent à 456€TTC.

Après échanges avec S. Gandon, nous avons demandé le détail des frais de mise en service. En effet, certains services sont proposés gratuitement par les opérateurs et le délai d'installation d'une demi-journée semble trop important. Un échange en commission est nécessaire.

Bocage en fête :

L'affiche de l'événement qui se déroulera le samedi 17 juin 2023 a été proposée aux élus de la commission communication et est appréciée. Une réunion d'équipe prévue jeudi 16 mars permettra de déterminer le lieu de la fête.

Site web :

Afin de faciliter la navigation sur le site, un nettoyage est en cours.

Agenda commun pour le territoire :

Dans le but de promouvoir les événements de tous les acteurs du territoire, il est proposé de créer un agenda commun. La démarche est en cours auprès de notre prestataire WEB.

Projet Social :

Renouvellement pour la prochaine période :

À la suite de la commission projet social qui s'est déroulée en janvier dernier, s'est dégagé un groupe de travail qui se réunira à la MEJ le 16 mars à 18h30 sur le processus d'évaluation du projet social. Il est composé de Laurence Piron, Samia Carrière, Murielle Robin, François Mahé et Lise Devaux. L'objectif est la production de supports, d'identifier les données à collecter et par quel moyen.

Comité de pilotage :

Afin de présenter et valider la démarche d'évaluation et de renouvellement du projet social, le comité de pilotage se réunira le 27 mars prochain de 18h45 à 20h15 à St Georges du Bois.

**BUDGET : COTISATIONS DES COMMUNES**

Madame la Présidente précise que les données sont désormais actualisées tous les ans et que par conséquent les participations des communes sont recalculées chaque année. La répartition 2023 est donnée à titre informatif.

**REPARTITION DES COTISATIONS DES COMMUNES AU SYNDICAT 2023**

HISTORIQUE	Chaufour	Fay	Pruilé	St Georges	Trangé	Total
Participation annuelle 2021	46 719,73 €	21 826,62 €	49 331,29 €	77 282,54 €	91 234,87 €	286 395,05 €
	16,31%	7,62%	17,22%	26,98%	31,86%	100%
Participation annuelle 2022	41 942,55 €	27 193,21 €	49 990,26 €	85 918,52 €	81 350,51 €	286 395,05 €
	14,65%	9,50%	17,46%	30,00%	28,41%	100%
<b>Population totale (INSEE 2020)</b>	<b>1147</b>	<b>728</b>	<b>1362</b>	<b>2199</b>	<b>1592</b>	<b>7028</b>
<b>Produit fiscal toutes les taxes (ménages, CFE, CVAE, TASCOM...FNGIR)</b>	<b>259 912,00 €</b>	<b>139 816,00 €</b>	<b>305 137,00 €</b>	<b>541 145,00 €</b>	<b>626 085,00 €</b>	<b>1 872 095,00 €</b>
<b>Proportion</b>	<b>13,88%</b>	<b>7,47%</b>	<b>16,30%</b>	<b>28,91%</b>	<b>33,44%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Nombre de jeunes &lt; 15 ans (INSEE 2019)</b>	<b>222</b>	<b>167</b>	<b>255</b>	<b>430</b>	<b>331</b>	<b>1405</b>
<b>Proportion</b>	<b>15,80%</b>	<b>11,89%</b>	<b>18,15%</b>	<b>30,60%</b>	<b>23,56%</b>	<b>100%</b>
<b>CLE N°5 50% fiscalité large/50% jeunes &lt; 15 ans</b>	<b>14,84%</b>	<b>9,68%</b>	<b>17,23%</b>	<b>29,76%</b>	<b>28,50%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Participation annuelle 2023</b>	<b>42 501,03 €</b>	<b>27 723,04 €</b>	<b>49 331,55 €</b>	<b>85 216,85 €</b>	<b>81 622,59 €</b>	<b>286 395,05 €</b>
<b>Participation trimestrielle 2023 (total/4 trimestres)</b>	<b>10 625,26 €</b>	<b>6 930,76 €</b>	<b>12 332,89 €</b>	<b>21 304,21 €</b>	<b>20 405,65 €</b>	<b>71 598,76 €</b>

**OBJET : BUDGET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Mme Herman, vice-présidente en charge du budget, prend la parole et expose chaque élément du budget 2022. Concernant la carte foot, elle précise que toutes les subventions n'ont pas encore été encaissées et que l'emprunt a été remboursé à hauteur de 50 %. Enfin, il reste à s'acquitter des vestiaires puisqu'ils ne sont pas construits à ce jour.

SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	Inscrit 2022	Réalisé 2022	%	RECETTES	Inscrit 2022	Réalisé 2022	%
11- Charges générales	325 360.76 €	304 918.87 €	93.72%				
12-Personnel	320 580.01 €	320 417.39 €	99.95%	013- Atténuations de charges	0.00 €	12 901.94 €	0.00%
14-Atténuation produits			0.00%	70- Produits des services	110 690.18 €	121 020.25 €	109.33%
65-Gestion courante	5 790.01 €	5 789.43 €	99.99%	74-Dotations	483 222.43 €	579 011.00 €	119.82%
66-Charges financières	12 373.37 €	11 935.55 €	96.46%	75- Autres produits de gestion courante	26 745.18 €	24 256.28 €	90.69%
67-Charges exceptionnelles			0.00%	77- Autres produits exceptionnels	0.00 €	2 790.05 €	0.00%
68- Dotations aux amortissements	50.00 €	50.00 €	100.00%				
022-Dépenses imprévues	7 696.21 €		0.00%	042- Op. d'ordre de transfert entre section	4 359.92 €	4 359.92 €	100.00%
023-Virement section Invest	22 744.78 €		0.00%	002- Excédent de fonctionnement reporté	91 915.82 €	91 915.82 €	100.00%
042-Opérations d'ordre de transfert	22 338.39 €	22 338.39 €	100.00%	<b>Total des recettes</b>	<b>716 933.53 €</b>	<b>836 255.26 €</b>	<b>116.64%</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>716 933.53 €</b>	<b>665 449.63 €</b>	<b>92.82%</b>	Recettes de l'année		744 339.44 €	
Dépenses de fonctionnement pures		643 111.24 €					
				<b>Résultat</b>		<b>170 805.63 €</b>	



**OBJET : BUDGET : BUDGET PRIMITIF 2023**

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>Inscrit 2023</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Inscrit 2023</b>
11- Charges générales	375 412.30 €	013- Atténuations de charges	
12-Personnel	358 937.41 €		
14-Atténuation produits		70- Produits des services	146 456.01 €
65-Gestion courante	8 942.80 €	74-Dotations	568 599.65 €
66-Charges financières	19 802.37 €	75- Autres produits de gestion courante	23 163.30 €
67-Charges exceptionnelles			
68- Dotations aux amortissements	600.00 €		
023-Virement section Invest	128 092.05 €	042- Opérations d'ordre de transfert entre section	4 120.68 €
042-Opérations d'ordre de transfert	21 358.34 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	170 805.63 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>913 145.27 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>913 145.27 €</b>
	<b>Résultat</b>		<b>0.00 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>Inscrit 2023</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Inscrit 2023</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées (RAR)	39 569.57 €	021- Virement section de fonctionnement	128 092.05 €
20- Immobilisation incorporelles	2 000.00 €	10- Dotations, fonds divers (FCTVA)	199 823.29 €
21- Immobilisations corporelles	941 853.77 €	13- Subventions d'investissement	61 356.82 €
<i>opération future</i>	<i>0.00 €</i>	<i>Carte foot (RAR)</i>	<i>25 000.00 €</i>
<i>Carte foot (RAR)</i>	<i>885 819.93 €</i>		
27- Autres immobilisations financières	16 000.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	
23- Immobilisations en cours		27- autres immobilisations financières	
040- Opérations d'ordre de transfert	4 120.68 €	001-Excédent d'investissement reporté	4 039.69 €
001 - Solde d'exécution section investissement reporté		1068- Affectation des résultats	588 873.83 €
Restes à réaliser		40- Opérations d'ordre de transfert	21 358.34 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 003 544.02 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1 003 544.02 €</b>
	<b>Résultat</b>		<b>0.00 €</b>

*dont Carte Foot 925*

Monsieur Breteau précise que dans le cadre des dépenses de fonctionnement du service enfance-jeunesse, le budget prévisionnel du service du séjour neige est conforme à celui du dernier séjour parti, en 2019.

Enfin, il est mentionné la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 qui remplace la M14. Il n'y a notamment plus de chapitre dédié aux dépenses imprévues.

Madame la Présidente note que les bilans sont rassurants et que la structure bénéficie d'une très bonne fréquentation des familles. Les précautions de prudence voire de pessimisme en terme de recettes sont de mises pour l'établissement d'un budget.

Après en avoir délibéré, le comité syndical procède au vote du Budget primitif 2023 par scrutin ordinaire :

Abstention : 0                                  Contre : 0                                  Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le Budget primitif 2023.**

**OBJET : BUDGET : PROJETS D'ACHAT D'INVESTISSEMENT 2023**

Des propositions d'achats d'investissement de matériel sont présentées aux élus, avec des possibilités de subventions de la CAF selon un pourcentage défini en fonction de leur nature :

	Ordre de priorité	ÉLÉMENT	CATÉGORIE (informatique, aménagement, matériel, ...)	N° DU(ES) SERVICE(S) CONCERNÉ(S)	PRIX HT	PRIX TTC	Subvention CAF envisagée	Soit en €	Reste à charge SIBC
Petite Enfance	1	Cabane extérieure	21318	22	3 546.70 €	4 256.04 €	40%	1 418.68 €	2 128.02 €
	1	Portillon bois	21318	22	855.00 €	1 026.00 €	40%	342.00 €	513.00 €
	1	5 matelas lits des grands	2188	22	276.23 €	331.48 €	40%	110.49 €	165.74 €
	1	Lave linge	2188	22	733.33 €	889.99 €	40%	293.33 €	440.00 €
	1	Seche linge	2188	22	474.99 €	579.99 €	40%	190.00 €	284.99 €
	1	Lave vaisselle	2188	22	2 098.65 €	2 518.38 €	40%	839.46 €	1 259.19 €
	2	Préau	21318	22	31 714.47 €	38 020.87 €	80%	25 371.58 €	6 342.89 €
	2	Aspirateur sans sac	2188	22	249.99 €	299.99 €	40%	100.00 €	149.99 €
Coordo	2	Ecran PC	21838	30	144.00 €	180.00 €	30%	43.20 €	100.80 €
	1	Connecteur CHORUS PRO-SEGILOG	21838	2000	265.00 €	318.00 €	0%	- €	265.00 €
	1	Compresseur climatiseurs	21318	2000	1 549.05 €	1 858.86 €	0%	- €	1 549.05 €
	2	Micro onde	2188	2000	103.20 €	129.00 €	0%	- €	103.20 €
	2	Frais mise en service + installation fibre	21838	2000	380.00 €	456.00 €	0%	- €	380.00 €
Enfance-Jeunesse	1	Planning permanent	2188	15	89.88 €	107.86 €	30%	26.96 €	62.92 €
	1	Frigo	2188	14-12-13	239.20 €	299.00 €	30%	71.76 €	167.44 €
	1	malles de transports	21828	11-12-13-100-18-19-20	479.20 €	599.00 €	30%	143.76 €	335.44 €
	1	Tables + chaises enfant	21848	19	383.86 €	479.82 €	60%	230.31 €	153.54 €
	1	Rangements Chauffour	21848	19	240.00 €	300.00 €	60%	144.00 €	96.00 €
	1	Ordinateur portable	21838	18-19-20	789.00 €	946.80 €	30%	236.70 €	552.30 €
	1	tablette	21838	19	183.20 €	229.00 €	60%	109.92 €	73.28 €
	1	accès module de pointage Aiga	21838	19	304.00 €	380.00 €	60%	182.40 €	121.60 €
	2	matériel d'animation	2188	11-12-13-100-18-19-20	480.00 €	600.00 €	30%	144.00 €	336.00 €
	2	matériel d'animation Chauffour	2188	19	320.00 €	400.00 €	60%	192.00 €	128.00 €
	3	Draps petits ALSH	2188	18-19-20	118.24 €	147.80 €	30%	35.47 €	82.77 €
	3	8 tentes	2188	12-13-14	543.98 €	679.97 €	30%	163.19 €	380.78 €
					<b>46 561.16 €</b>	<b>56 033.84 €</b>		<b>30 389.21 €</b>	<b>16 171.95 €</b>

Quelques précisions sont apportées par Madame la Présidente concernant certains postes de dépenses :

La cabane extérieure en place depuis une dizaine d'années au multi-accueil ne répond plus aux normes, elle nécessite donc d'être remplacée. Il est prévu de renouveler une partie du stock de matelas chaque année. Les projets d'achat d'électroménager ne sont présents qu'à titre prévisionnel en cas de panne de l'un des appareils.

Le préau, d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> environ, sera situé à l'arrière du bâtiment de la maison de la petite enfance. Il sera financé à hauteur de 80 % par la CAF dans le cadre du Fond de Modernisation des EAJE de plus de 10 ans. L'écran PC est prévu pour le poste de coordination territoriale et l'ordinateur portable pour la directrice ALSH. Le planning permanent est destiné au responsable du service enfance jeunesse. Les malles de transport sont prévues pour ce même service. Les tables et chaises enfants, rangement et la tablette sont prévues pour l'ouverture du centre de loisirs de Chauffour-Notre-Dame. Ces équipements sont financés à hauteur de 60 % par la CAF dans le cadre du « plan mercredi ». Les 8 tentes sont prévues pour les activités de l'été prochain.

- Après en avoir délibéré, le comité syndical procède au vote du projet d'achats d'investissement 2023 par scrutin ordinaire et décide de :
- Autoriser la Présidente à solliciter des demandes de subvention d'investissement auprès de la CAF de la Sarthe, sur la base d'un plan de financement prévisionnel ci-dessus
- Autoriser en cas d'empêchement de la Présidente, Audrey HERMAN, à signer tout document se référant à cette affaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix le projet d'achats d'investissement 2023 et les demandes de subventions qui en découleront.

OBJET : BUDGET : AMORTISSEMENTS

Dépenses :

Nature	Montant TTC	Durée amortissement	2023
TABLES ET BANCS MATERIEL COMMUNAUTAIRE	2 380,00 €	5 ans	286,00 €
MOBILIER ENFANCE JEUNESSE AMENAGEMENT HOTEL COMMUNAUTAIRE	666,40 €	5 ans	133,00 €
ARMOIRE FROIDE ET FOUR AMENAGEMENT HOTEL COMMUNAUTAIRE	2 934,00 €	8 ans	367,00 €
TOTEM MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	2 880,00 €	8 ans	360,00 €
MATERIEL CUISINE MPE	7 620,00 €	10 ans	762,00 €
CHAISES ALSH MEJ	708,62 €	6 ans	118,62 €
CHAUFFE EAU MPE	1 226,22 €	6 ans	206,22 €
TRAVAUX REHABILITATION MEJ	2 667,84 €	6 ans	442,84 €
SIPHON TÊTE PRESTO	78,72 €	6 ans	13,12 €
COMPRESSEUR	2 798,80 €	6 ans	468,80 €
CHAUFFAGE ELECTRIQUE MEJ	427,02 €	6 ans	72,02 €
ASPIRATEUR MEJ	181,20 €	5 ans	37,20 €
ACHAT REFRIGERATEUR POMME DE REINETTE	518,99 €	6 ans	87,00 €
FAUTEUIL REPAS 16 CM	168,89 €	5 ans	32,89 €
ACHAT 2 ECRANS ACCUEIL MEJ FA00003805	372,60 €	5 ans	72,60 €
INSTALLATION STORE PARE SOLEIL MULTI ACCUEIL	1 625,76 €	6 ans	271,00 €
REPLACEMENT MOTEURS GROUPE CHAUFFAGE GAUCHE	928,44 €	6 ans	155,00 €
PARAVENT TRIPTYQUE F IX111224	244,52 €	5 ans	48,52 €
VIDEOPROJECTEUR + ECRAN MURAL MEJ	572,60 €	5 ans	112,60 €
LAMPADAIRE EXTERIEUR MPE	724,74 €	5 ans	144,74 €
CHARIOT MENAGE MEJ	349,10 €	5 ans	70,00 €
SECHE LINGE MPE	539,19 €	6 ans	90,00 €
LAVE LINGE MEJ F2241664251	561,09 €	6 ans	94,00 €
CLIMATISATION MPE F00008100	6 178,66 €	6 ans	1 030,00 €
PLACARDS ACCUEIL PERISCOLAIRE SGDB	3 012,00 €	5 ans	602,00 €
LOGICIEL SCRAP STUDIO COMMUNICATION	189,42 €	5 ans	38,00 €
ACCOMPAGNEMENT PROJET SOCIAL	9 200,00 €	5 ans	1 840,00 €
VELOS DRAISIENNES ALSH F IX298298	479,20 €	5 ans	95,84 €
REPLACEMENT CHAUFFE-EAU MEJ	496,12 €	5 ans	99,22 €
ACHAT MINIBUS TRAFIC	21 431,20 €	7 ans	3 061,60 €
TABLES ET CHAISES REUNION MEJ	5 030,40 €	10 ans	503,04 €
ACHAT TOUR ACCUEIL FFA00005442	1 251,60 €	5 ans	250,32 €
ACHAT PC PORTABLE RELAIS FFA00005442	1 390,80 €	5 ans	278,16 €
TENTE ACTIVITE POLYFORUM F2013664	2 014,80 €	5 ans	402,96 €
CLE CHAMBERSIGN PRESIDENTE	264,00 €	3 ans	88,00 €
CLE CHAMBERSIGN SECRETARIAT	264,00 €	3 ans	88,00 €
CHALET RENOVATION MPE	775,72 €	5 ans	155,14 €
REPLACEMENT CHAUFFE EAU PETITE ENFANCE F00009125	593,50 €	6 ans	98,92 €
LAVE LINGE ASKO MPE FF2011-15754	948,99 €	6 ans	158,17 €
LOGICIEL INOE	2 608,01 €	4 ans	652,00 €
REPLACEMENT CARTE PRINCIPALE ET VENTILLO MPE F1405070	1 548,72 €	3 ans	516,24 €
BUREAU RESPONSABLE JEUNESSE FFC00421-053978	580,58 €	5 ans	116,12 €
MALLE ET TCHOUKBALL F FCO0421-063888	402,30 €	2 ans	201,15 €
TENTES CAMPING	867,75 €	3 ans	289,25 €
VIDEOPROJECTEUR FFC00421-068346	500,82 €	3 ans	166,94 €
CAISSON METALLIQUE BUREAU F FCO0421-067878	177,71 €	5 ans	35,54 €
TAPISSERIES ET PORTE EXTERIEURE MPE F21/3981	7 186,76 €	7 ans	1 026,68 €
ECRANS ORDINATEURS EJ ET PE FFA00006662	522,00 €	3 ans	174,00 €
VPN SERVEUR MEJ FFA00006661	482,40 €	3 ans	160,80 €
INOE DROIT UTILISATION FF21007291	4 612,80 €	4 ans	1 153,20 €
SSD PORTABLE EJ + SECRETARIAT + ORDI PORTABLE COORD TERRIT FFA00004370	1 109,60 €	3 ans	277,00 €
ESPACE FAMILLE INOE AIGA	400,80 €	5 ans	80,16 €
LAVE LINGE MPE FF2241923207	848,99 €	5 ans	212,25 €
REPLACEMENT LAVABO MPE F00010278	254,16 €	10 ans	25,42 €
CESSION DROIT UTILISATION F FCBS2202444	1 965,60 €	1 an	1 965,60 €
MATERIEL F FCO0422-112653 (siège resp EJ)	244,32 €	10 ans	24,43 €
TEL PORTABLE COORDINATION F 20000431890622	130,80 €	5 ans	26,16 €
ENCEINTES ALSH	219,90 €	5 ans	43,98 €
PLANCHA MINICAMPS	369,99 €	5 ans	74,00 €
BOOBY CAR + SCOOTER MPE F FCO0422-120589	258,62 €	5 ans	51,72 €
MATERIEL SPORTIF F 202200000000073546	227,22 €	5 ans	45,44 €
PC PORTABLES EJ F FA00008070	1 008,00 €	5 ans	201,60 €
PC PORTABLE RELAIS F FA00008058	690,00 €	5 ans	138,00 €
ECRAN EJ F FA00008057	174,00 €	5 ans	34,80 €
MODULES EVEIL CORPOREL F F2203961	1 477,58 €	5 ans	295,52 €
DESSERTS ALSH	129,00 €	5 ans	25,80 €
MATERIELS PEDAGOGIQUES ALSH FFC00422-144317	549,11 €	5 ans	110,00 €
			<b>21 358,34 €</b>





La présidente propose à l'assemblée la création d'un emploi de secrétaire comptable en charge de la communication à temps non complet (80 %) à compter du 9 mars pour assurer les fonctions développées ci-dessus.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la catégorie C et B : adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe, adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe, rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe et rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-3<sup>o</sup> du Code Général de la Fonction publique : « Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois. » ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis entre l'indice 368 et l'indice 599.

A la suite de cette création de poste, il sera procédé à la suppression du précédent poste de secrétaire comptable en charge de la communication à temps complet à partir du 9 mars 2023.

Madame la présidente précise que le CST a donné son avis en date du 10 février 2023.

Après en avoir délibéré, le comité syndical procède au vote de la suppression d'un poste d'adjoint administratif et à la création d'un poste de rédacteur principal par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

Les élus valident à l'unanimité des voix la suppression d'un poste d'adjoint administratif et la création d'un poste de rédacteur principal.

**OBJET : RH : Tableau des effectifs 2023**

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS													Année	2023				
EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Réf. séance délibération	Temps de travail fractionnés de l'emploi (2 <sup>ème</sup> en heures)					Catégorie hiérarchique	Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (Article L332-14 de la Loi n°83-633)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Titulaire/ stagiaire	contractuel	Grade de l'agent qui occupe le poste		Si temps partiel (1)	
		TC	TNC	A	B	C			oui	non					Grade	Si temps partiel		
																Quotité	Temps en heures	
Coordinatrice territoriale	DE_28_C291020		28				Animateur principal 1ère Classe, Assistant territorial socio-éducatif, Conseiller territorial socio-éducatif, Educateur territorial de jeunes enfants	x		1			1	contractuel				28
Secrétaire comptable en charge de la communication	DE_31_C090147		35				Adjoint adm pal 2ème classe		x	1				Adjoint adm Pal 1ère classe	7/35 <sup>ème</sup>			28
Responsable Enfance Jeunesse	DE_6_C170122		35				Animateur principal 1ère classe, Animateur principal 2ème classe, Animateur, Adjoint anim Pal 1ère classe, Adjoint anim Pal 2ème classe	x		1			1	Adjoint anim Pal 2ème classe				35
Directrice ALSH	DE_28_C291020		35				Adjoint anim Pal 1ère classe	x		1			1	contractuel				35
Animateur AL St mercredi	DE_29_C291020		7,84				Adjoint animation	x		1			1	contractuel				7,84
Animateur AL St mercredi	DE_29_C291020		7,84				Adjoint animation	x		1			1	contractuel				7,84
Animateur AL St mercredi	DE_29_C291020		7,84				Adjoint animation	x		1			1	contractuel				7,84
Animateur AL St mercredi	DE_29_C291020		7,84				Adjoint animation	x		1			1	contractuel				7,84
Animateur AL St mercredi	DE_29_C291020		7,84				Adjoint animation	x		1			1	contractuel				7,84
Animateur AL St mercredi	DE_29_C291020		7,84				Adjoint animation	x		1			1	contractuel				7,84
Animateur AL St mercredi	DE_28_C291020		4,31				Adjoint animation	x		1			1	contractuel				4,31
Responsable Petite Enfance (parentalité/ relais)	DE_3_C070121		35				Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants de base suspensionnelle Bénévoles Conseiller en économie sociale et familiale			1			1	Educateur de jeunes enfants				35
Educateur relais	DE_31_C090147		24,5				Educateur de jeunes enfants		x	1			1	Educateur de jeunes enfants				24,5
Entretien (locaux, matériel)	DE_21_C090147		140	11			Adjoint technique		x	1			1	Adjoint technique				11
<b>TOTAUX</b>			<b>140</b>	<b>114,9</b>						<b>14</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>9</b>					<b>247,85</b>

Après en avoir délibéré, les élus ont décidé de reporter la décision au prochain comité syndical

OBJET : RH : Intégration des animateurs en service aux exceptions tarifaires ALSH

A la délibération n°DE\_23\_C180522 relevant des exceptions tarifaires ALSH, est ajouté :

Les élus de la commission enfance jeunesse proposent deux exceptions pour lesquelles l'accès aux services réservés aux habitants sera autorisé (ALSH et séjours) et le tarif résident sera appliqué pour :

- Les familles ayant déménagé dans l'année scolaire
- Les agents du SIVOM du Bocage Cénomans

*L'encadrant des ALSH en contrat d'Engagement Educatif qui a son enfant pendant son service pourra bénéficier de la gratuité de l'accueil mais sera redevable du prix du repas.*

Toute autre exception sera désormais refusée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de l'intégration des animateurs en service aux exceptions tarifaires ALSH par scrutin ordinaire :

Abstention : 0                                  Contre : 0                                  Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix l'intégration des animateurs en service aux exceptions tarifaires ALSH**

OBJET : RH : Modification RIFSEEP

Des irrégularités sur la délibération relatives au RIFSEEP ont été constatées par la Préfecture et des ajustements sont nécessaires.

Article 1 : disposition générales à l'ensemble des filières

Il convient :

- d'inscrire dans la partie concernant les bénéficiaires : « Les agents dont les missions induisent une pondération aux critères inférieure à 12 points ne peuvent pas bénéficier de l'IFSE ».
- de supprimer dans la partie conditions de cumul : « en revanche, ce régime indemnitaire pourra être cumulé avec l'indemnité de responsabilité des régisseurs ».
- de remplacer dans la modulation du fait des absences : « En cas de maladie ordinaire, l'IFSE est maintenue conformément à l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, soit intégralement pendant 3 mois puis réduite de moitié pendant les 9 mois suivants ».

Article 4 : Conditions d'attribution de l'IFSE et du CIA

Il convient de préciser les montants de la Fonction Publique d'Etat

Agents de catégorie A

➤ *Filière Sociale : éducateurs de jeunes enfants territoriaux*

Groupes	Fonctions	IFSE (montants plafonds FPE)	IFSE (montants plafonds Collectivité)
Groupe 1	<i>Pas d'agent en fonction actuellement</i>	14000 €	9 000 €
Groupe 2	Direction/ coordination de pôle	13500€	6 000 €
Groupe 3	Agent avec responsabilités	13000 €	3 500 €
Groupe 4	<i>Pas d'agent en fonction actuellement</i>	A supprimer	2 500 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote des modifications à apporter au RIFSEEP par scrutin ordinaire :

Abstention : 0                                  Contre : 0                                  Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix les modifications à apporter au RIFSEEP**

**OBJET : RH : Election du délégué agent CNAS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le comité syndical a décidé de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel. A cet effet, il adhère au CNAS.

Suite à la mutation au 8 mars 2023 de son agent délégué au CNAS, le Comité Syndical du Bocage Cénomans doit procéder à l'élection du nouvel agent délégué.

Madame Myriam Boton est préposée à cette fonction, ce qu'elle accepte.

Après en avoir été informé, le Comité Syndical procède au vote de l'élection du nouveau délégué CNAS

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité l'élection du délégué agent CNAS**

**OBJET : DECISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

Madame la présidente a procédé à :

- la signature du CDD pour accroissement temporaire d'activité de Madame Myriam BOTON du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023, en attente de l'ouverture du poste de secrétaire à 80 %.
- La détermination des critères et à l'enveloppe du régime indemnitaire attachés au poste de secrétaire comptable en charge de la communication :

TOTAL des points	Groupe de fonctions	Valeur maximale annuelle	temps de travail	RI mensuel à retenir
19	3	2 375,00 €	80%	158,33 €

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

Madame la Présidente, en tant que Maire de Pruillé le Chétif, fait part aux membres du comité syndical d'une proposition concernant un terrain de 6000 m<sup>2</sup> situé sur sa commune au lieu-dit la Péraudière.

Toutes sortes d'activités peuvent être envisagées sur ce terrain car il est classé en zone UE « urbaine d'équipement » au niveau du PLU. Cela signifie que cette zone peut être dédiée aux activités économiques (artisanat, commerce, industrie, hôtellerie ou bureau) et notamment recevoir des équipements publics d'intérêt collectif. Un gros travail de démolition de bâtiments est à prévoir en amont.

Mme Leballeur propose qu'un groupe viennent voir le terrain afin d'étudier quels sont les besoins pour le territoire et s'il pourrait y avoir un intérêt pour le SIVOM. L'idée d'y établir son siège est évoquée. Ce projet pourrait être évolutif avec les 5 communes.

Le rendez-vous est fixé pour le 13 mai à 10h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Prochain comité syndical prévu le mardi 9 mai 2023 à 20h00 à Pruillé-le-Chétif.

Prochain bureau syndical prévu le 2 mai de 13h à 14h en visioconférence.